

## Session ordinaire du 07 janvier 2022

### Convocation du 03 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VASSELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Socioculturel de Vasselay, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Emilie BIGRAT, 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Luc LEGER, 2<sup>ème</sup> adjoint – Cyril GRILO, 4<sup>ème</sup> adjoint – Séverine REY – Patricia DELAIR – Gaëlle FAUCARD – Nadine EUDE-COULON – Jean-Claude DELAIR – Loïc NOBILET – James PETITJEAN.

Absents excusés : Florence PETITJEAN, 3<sup>ème</sup> adjointe ayant donné pouvoir à James PETITJEAN – Bertrand FLOURET ayant donné pouvoir à Gaëlle FAUCARD – David TAUBAN ayant donné pouvoir à Michel AUDEBERT – Corinne LE LIBOUX ayant donné pouvoir à Cyril GRILO.

Secrétaire de séance : Emilie BIGRAT

Aucune remarque sur le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'ordre du jour

#### **1 – Cimetière : Décision pour les fouilles**

Après la présentation d'un power point réalisé par Jean-Luc LEGER sur les fouilles à effectuer derrière le cimetière actuel et à la suite d'un courrier recommandé il est stipulé que la commune doit faire des fouilles, et que c'est à la commune de financer celles-ci.

Début décembre consultation de plusieurs opérateurs archéologiques qui ont répondu au cahier des charges pour les fouilles.

Deux opérateurs ont répondu :

- Secteur privé : EVEHA Antenne de Saint Avertin dont le siège social se situe à Limoges.
- Secteur territorial : BOURGES PLUS.

Chaque opérateur intègre dans l'offre proposée une tranche ferme et une tranche optionnelle :

EVEHA : 161 315,88 € + 17 880,00 € = 179 195,88 €

BOURGES PLUS : 127 500,00 € + 6 458,70 € = 133 958,70 €

**Il existe des prises en charges total pour la réalisation des fouilles si notre projet était en lien avec des personnes individuels, projets sociaux (logements sociaux) la commune n'aura donc pas de prise en charge, pour ce qui est d'une subvention, celle-ci peut être accordée à hauteur de 50% du montant total des fouilles. Cette subvention est distribuée seulement s'il reste des fonds sur la prise en charge ce qui est rarement le cas. La prise en charge et la subvention sont gérées par le Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP).**

**Le vote est effectué à main levée** : pour reporter les fouilles :

Pour : 13 - Contre : 2 (Jean-Luc LEGER - Séverine REY) - Abstention : 0

#### **2 – Travaux cimetière**

Un nouveau projet de plan d'extension est présenté sans que l'on touche à la zone des fouilles, ce qui permettrait de bénéficier de 55 emplacements supplémentaires, ainsi selon le taux de mortalité de ces dernières années cela permet à la commune de ne pas effectuer les fouilles pendant une dizaine d'année.

**Le vote est effectué à main levée** : pour la réalisation des travaux :  
Pour : 13 - Contre : 2 (Gaëlle FAUCARD - Bertrand FLOURET) - Abstention : 0

Consultation de trois entreprises, seulement deux ont répondu pour l'ensemble des travaux demandés : travaux enceinte du cimetière mur allée et travaux de ferronnerie.

Entreprise DESJARDINS : 46 341,73 EUROS

Entreprise JTE : 52 295,00 EUROS

**Le vote est effectué à main levée** : pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux

Pour : 13 – Contre : 2 (Gaëlle FAUCARD - Bertrand FLOURET) - Abstention : 0

DESJARDIN obtient la majorité des votes.

### **3 – Espaces publicitaires dans le bulletin communal : Modification des tarifs.**

Dans le bulletin communal « Le Trait d'Union », nous avons 4 annonceurs.

Une délibération avait été prise le 12/11/2015 qui fixait le tarif de 500,00€ la 1/2 page. Nous devons prendre une délibération pour la modification des tarifs puisque nous proposons ¼ de page 200,00€.

Il sera fait une convention de vente d'espace publicitaire.

Le paiement se fera directement au Trésor Public conformément à la réglementation de la comptabilité publique.

Question sur le choix des annonceurs qui ont été sollicités, Séverine REY et James PETITJEAN font remarquer qu'il est dommage de ne pas avoir privilégié un annonceur qui habite la commune.

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

### **4 – Questions diverses**

- M. le Maire annonce l'augmentation des tarifs du prestataire API (restaurant scolaire et portage repas domicile)  
Repas cantine 3,904 euros à 3,936 euros  
Portage à domicile 6,194 euros à 6,246 euros
- La rétrocession du lotissement des Sarrasines est en bonne voie et conformément au compromis établi avec la commune.  
Mission assistant technique ICA : 4 200,00 € pour envisager la rétrocession du lotissement Le Domaine du Pré par la commune.
- Pose du compteur électrique pour le Marché attente du Consuel 2 500,00 €.
- Remplacement ballon d'eau chaude du vestiaire du foot 3 472,20 €.
- La vitre de la porte du tracteur a explosé 1 241,95 € de réparation. Il a été fait une demande de prise en charge auprès de l'assurance Groupama.
- Convocation de l'expert pour le préjudice dû à un incendie d'une voiture à JOU, pour la réparation de la chaussée.
- Renouvellement de l'abonnement de PANNEAU POCKET 230,00 €.
- **Populations légales au 1<sup>er</sup> Janvier 2019**, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2022 : **LA COMMUNE COMPTE DESORMAIS 1501 HABITANTS**
- Prévus effectifs rentrée scolaire 2022-2023 : **155 élèves.**
- Les restos du Cœur remercie la Commune ainsi que l'AAEP pour la collecte de jouets.
- M. le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont distribué les colis aux aînés.
- Pour les projets de la cantine et du bar des relances ont été effectuées auprès de l'architecte car il manque des éléments afin de déposer une nouvelle fois des demandes de subventions pour ces deux projets.
- Deux demandes ont été faites au Conseil Départemental pour les subventions, celui-ci prend une seule demande en compte il nous a demandé de choisir un seul projet le choix se soit porté sur le dossier cantine).

- James PETITJEAN fait un retour sur les projets du SIVY, Nature 18 est venu observer les insectes, le SIVY élabore un projet pour les fontaines de la commune avec une estimation de 15 000,00 euros. Le projet se mettra en place en 2022 /2023, le projet est pris en charge par le SIVY.
- James PETITJEAN a été interpellé par les administrés de la route de Fussy concernant le manque d'éclairage public (2<sup>ème</sup> lampadaire H.S) et du danger pour les piétons qui empruntent l'allée car à chaque croisement de véhicules ceux-ci mordent l'accotement.  
Proposition de délimiter la chaussée avec une haie et ou de faire un trottoir et surtout de remettre en marche ce lampadaire.
- Séverine REY remercie Jean-Luc LEGER pour le travail fait sur le cimetière et les fouilles.
- Pour les annonces publicitaires, Séverine REY réitère sa remarque sur le choix de l'annonceur et trouve dommage que ne soit pas privilégié un administré.
- Cyril GRILO informe que la personne qui était en renfort des deux agents communaux est parti le 31 décembre son contrat étant fini. Il rappelle qu'il est plus que nécessaire d'embaucher un troisième agent. Durant la semaine entre Noël et le jour de l'an, les agents sont intervenus route de Fussy afin de déboucher les buses. La commune va accueillir un stagiaire pour 3 semaines.
- Gaëlle FAUCARD précise que la commune doit remettre le CCAS en place car nous sommes à 1 501 habitants. Des administrés lui ont font remonter la vitesse excessive de la route de Pigny, qui devient dangereuse pour les piétons et demande que la commune prenne des mesures pour lutter contre la vitesse ainsi que pour la route de Fussy également.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01**

**Prochain conseil municipal : jeudi 03 février 2022**